



SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

16 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay Michèle Bugnet	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Jean Benat
3 procurations	Romain Espinosa a donné pouvoir à Jean-Antoine Espinosa	Ghyslaine Eynard a donné pouvoir à Michel Légerot	Nathalie Runser a donné pouvoir à Jean Benat
4 absents	Laure Barnini Anne-Laure D'Alauzier	Jennifer Bremond	Richard Giner
Secrétaire de séance	Christelle Aubertin		
Délibération	11.12.20		
Objet :	Modification du tableau des emplois permanents		
Rapporteur	Christelle AUBERTIN		
N° Acte	4.1.6		

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibération de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois permanents afin de permettre les avancées de carrières possibles pour les agents de la collectivité.

Lors d'un prochain conseil municipal des suppressions de postes seront effectuées en parallèle de la démarche présentement initiée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8.  
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1.

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée.

Considérant la nécessité pour la commune de pouvoir disposer d'un tableau des emplois permanents régulièrement mis à jour.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- La création de 3 postes d'adjoints technique principal 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet.
- De modifier en conséquent, le tableau des emplois permanents de la collectivité tel que figurant en annexe de la présente délibération.

**Abstentions : M Benat et Mme Runser**  
**Dossier adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré en sa séance le jour,  
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme  
Caderousse le 12 décembre 2024  
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL  
Le secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN

